

Le tourisme



Le concept de tourisme tel qu'il est envisagé recouvre les notions de tourisme et d'excursionnisme définies dans le Code Wallon du Tourisme et traditionnellement acceptées par l'Organisation Mondiale du Tourisme, à savoir un déplacement vers une destination située au-delà de la commune de résidence habituelle ou des communes limitrophes pour le loisir, la détente ou les affaires, la distinction entre l'une et l'autre résidant exclusivement dans la durée du déplacement hors du domicile (plus ou moins de 24 heures)¹.

Les loisirs relevant d'une pratique de la vie quotidienne sont traités dans la thématique sectorielle « Habitat et services », les mécanismes qui les régissent, les systèmes (notamment spatiaux) dans lesquels ils s'insèrent et leurs conséquences en termes de développement territorial étant très différents de ceux inhérents au tourisme et à l'excursionnisme.

La thématique se caractérise aussi par son caractère particulièrement transversal. Si le tourisme est actuellement considéré comme une matière économique (il représente environ 5 % du PIB), ses liens avec les domaines culturel et social sont fondamentaux. Des connexions multiples existent également avec les autres thématiques sectorielles.

Ces vingt dernières années témoignent d'une volonté politique de faire du tourisme un des secteurs importants de la Wallonie et une activité économique rentable, susceptible d'attirer des investissements et de générer des emplois (augmentation des budgets consacrés au secteur, investissements dans les infrastructures - aspect quantitatif puis qualitatif -, encadrement législatif, etc.). Les efforts réalisés en ce sens doivent être poursuivis, d'autant plus au regard des défis identifiés pour les décennies à venir.

Enjeux

— Le tourisme est et reste une activité économique très importante en Wallonie, répartie de manière diffuse sur le territoire.

— Les changements climatiques, tout comme les nouvelles technologies, pourraient avoir des conséquences significatives en termes d'offre mais aussi de demande.

— Les zones de loisirs du plan de secteur correspondent peu aux besoins actuels tant par leur localisation que par leur taille.

— L'amélioration de la connaissance du secteur touristique permettra d'anticiper et d'accompagner ces évolutions spécifiques et d'autres plus générales.

Ce secteur bénéficie de l'apport de multiples organismes publics ou semi-publics, à différents niveaux, une profusion qu'il est prévu de mieux encadrer à l'échelle de la Région pour rationaliser les moyens budgétaires et humains disponibles, les professionnaliser davantage et améliorer leur cohérence et leur complémentarité.

¹ Cf. Code Wallon du Tourisme, article 1D, 7°-9°. En outre, la notion d'excursionnisme ne recouvre pas le motif « affaires », spécifique au tourisme.

Etat des lieux

Plus de 8.000 hectares au plan de secteur

Au plan de secteur, la zone de loisirs porte sur une superficie totale de 8.622 hectares. 38,6 % de cette affectation sont occupés par des terres artificialisées. Le reste, potentiellement disponible sous réserve de législations ou recommandations plus restrictives (zones inondables, sites natura 2000.), se répartit en terres agricoles (33,6 %), forêts et milieux semi-naturels (25,4 %) et surfaces en eau (2,4 %).

Enjeux identifiés dans le SDER 99

Se basant notamment sur la demande touristique croissante - suite à l'évolution des comportements et à l'allongement du temps libre - et sur sa diversification, le SDER 99 table sur des perspectives favorables de développement (notamment en termes d'emploi) et sur les potentialités positives du territoire. Il fait aussi plusieurs constats négatifs : mobilité, déstructuration des zones les plus touristiques, pressions sur le patrimoine naturel, dispersion des initiatives, professionnalisme à améliorer. Sur base de ces constats, le texte de 1999 suggérait une amélioration de la structuration, de la complémentarité et de la valorisation du secteur, le but étant de proposer des produits mieux intégrés et d'élargir la clientèle (notamment au niveau international) en veillant toutefois à ne pas décourager les initiatives individuelles. Le développement des atouts touristiques était envisagé sous l'angle de la coopération et de la promotion touristique mais aussi à travers le développement de synergies, la localisation des infrastructures, la recomposition des paysages ou encore la valorisation du patrimoine bâti.

Le projet spatial global intégrait le tourisme en l'appuyant sur les grands pôles régionaux mais aussi sur une série de pôles spécifiques, se reposant sur le constat qu'une série de petits centres bien équipés et bien situés pouvaient jouer un rôle de soutien à l'activité touristique des régions proches et servir de base de départ pour découvrir le pays environnant.

Des avancées législatives ...

Au cours des dix dernières années, diverses mesures basées en grande partie sur ces grandes lignes directrices ont été prises ou programmées. Au niveau législatif, deux avancées principales sont à retenir. Le décret du 18 décembre 2003 relatif aux établissements d'hébergement touristique a pour but, en faisant évoluer les critères de reconnaissance des infrastructures, d'améliorer la qualité de l'offre et les normes de sécurité. Adopté en avril 2010, le Code Wallon du Tourisme rassemble dorénavant en un seul corps l'ensemble de la législation existante dans le but de l'organiser et de l'améliorer. Plusieurs aspects environnementaux y sont pris en compte, en lien notamment avec l'occupation du sol ou la gestion des déchets et à travers l'octroi de subventions.

...et une planification stratégique

Outre le plan de mobilité prévu par la Déclaration de politique régionale, deux documents orientent principalement les travaux actuels et à venir. Le plan KPMG élaboré en 2006-2007 met l'accent sur les perspectives de développement et la définition de filières prioritaires. Le plan Destination 2015, mis au point dans la foulée par le Commissariat Général au Tourisme (CGT) et Wallonie-Bruxelles

Tourisme (OPT) avec la participation de nombreux acteurs du secteur (fédérations touristiques provinciales, CATPW, AWEX, OFI, WBI), se veut un outil de planification souple. Il se décline en sept objectifs principaux, parmi lesquels :

- la meilleure connaissance du secteur et de l'économie touristique ;
- la promotion de son développement dans une démarche visant également à en augmenter la qualité, en améliorer le caractère durable et en faciliter l'accès au plus grand nombre ;
- l'encouragement du tourisme de proximité ;
- la consolidation de l'image positive de la Wallonie sur les marchés étrangers ;
- le soutien de la diversité touristique ;
- l'encadrement et l'aide à la professionnalisation du secteur.

Des points précis du plan répondent plus particulièrement aux orientations suggérées par le SDER, notamment en ce qui concerne la structuration basée sur les pôles et points d'appui touristique ou le développement des atouts touristiques. Ces programmes récemment mis en œuvre tiennent en partie compte des dernières évolutions du secteur. Néanmoins, en dépit des efforts déjà menés et prévus pour les années à venir, un effort considérable reste à faire pour disposer d'informations et de données suffisantes et cohérentes pour appréhender valablement l'ensemble des évolutions, voire les anticiper en tenant compte des défis majeurs à venir.

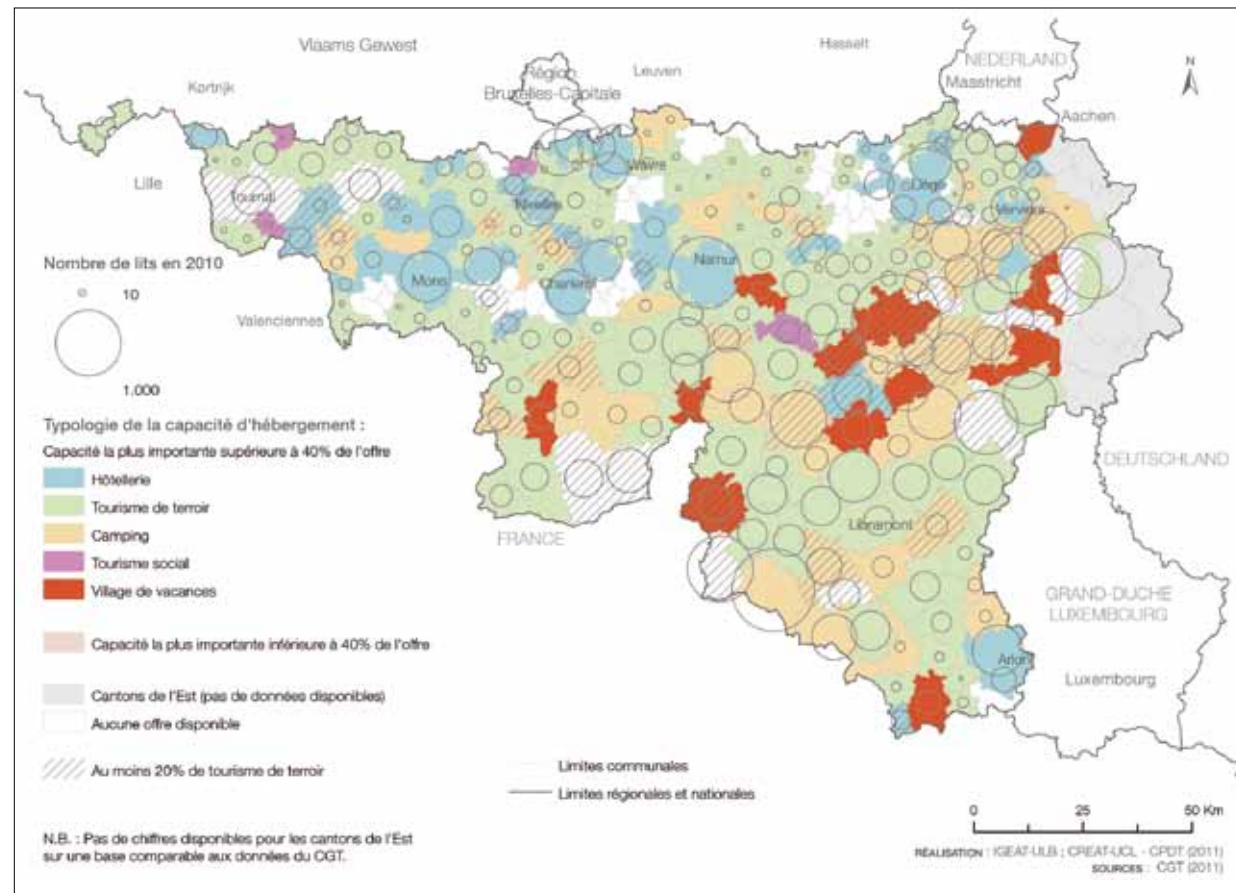
Zones de loisirs, massifs forestiers, plan Habitat Permanent, etc.

Différentes problématiques territoriales évoquées dans les plans stratégiques ont fait ou font actuellement l'objet d'une attention toute particulière.

Le constat d'un manque de zones de loisirs suffisamment grandes et bien situées pour répondre à la demande d'investisseurs désireux de créer de nouvelles infrastructures d'hébergement touristiques, le vieillissement du parc wallon des villages de vacances et la problématique des campings situés en zones inondables – 1.414 hectares de zones de loisirs sont identifiés en aléa d'inondation par débordement de cours d'eau dans le cadre du plan P.L.U.I.E.S. – ont mené à la création du groupe de travail « Zones de loisirs ». Celui-ci a pour objectif de réfléchir de façon concertée à l'échelle wallonne à une politique d'aménagement du territoire sous l'angle du développement touristique et repérer les zones où il existe un potentiel pour le loisir pour ensuite enclencher la procédure nécessaire d'affectation en zone de loisirs selon la procédure prévue par le CWATUPe.

Un projet de valorisation touristique des massifs forestiers, dans une perspective de développement durable, est également en cours. Le concept développé autour de la forêt se veut englobant mais aussi différencié. Il vise à mettre en œuvre une offre rassemblant l'ensemble des composantes d'animation, d'équipement, d'hébergement et de services dans les massifs forestiers. Huit massifs forestiers et une série de villes d'appui ont été identifiés pour l'organisation de ce tourisme.

Le tourisme fluvial a également retenu l'attention à travers la mise en œuvre, dès 2002, d'un schéma directeur des infrastructures du tourisme fluvial en Wallonie. Son but était



Carte 1 : Capacité d'hébergement en Wallonie en 2010

Les secteurs > Le tourisme

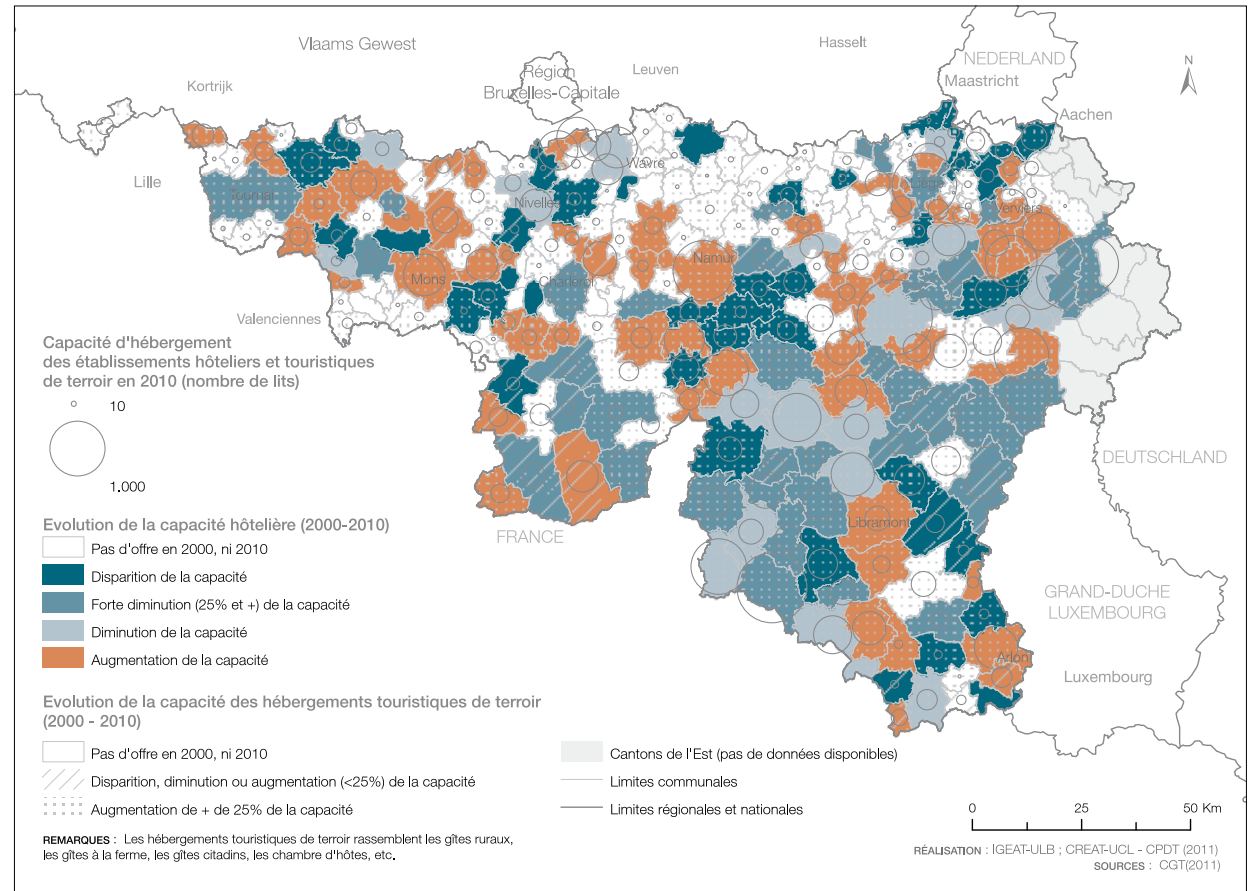
de permettre une meilleure exploitation de ce type de tourisme et de lui offrir les installations adéquates.

Plus périphérique à la problématique touristique, la question de l'habitat permanent dans les équipements touristiques est encadrée par un plan d'action transversal et pluriannuel (plan Habitat Permanent) adopté en 2002.

L'offre et la demande actuelles en hébergement touristique

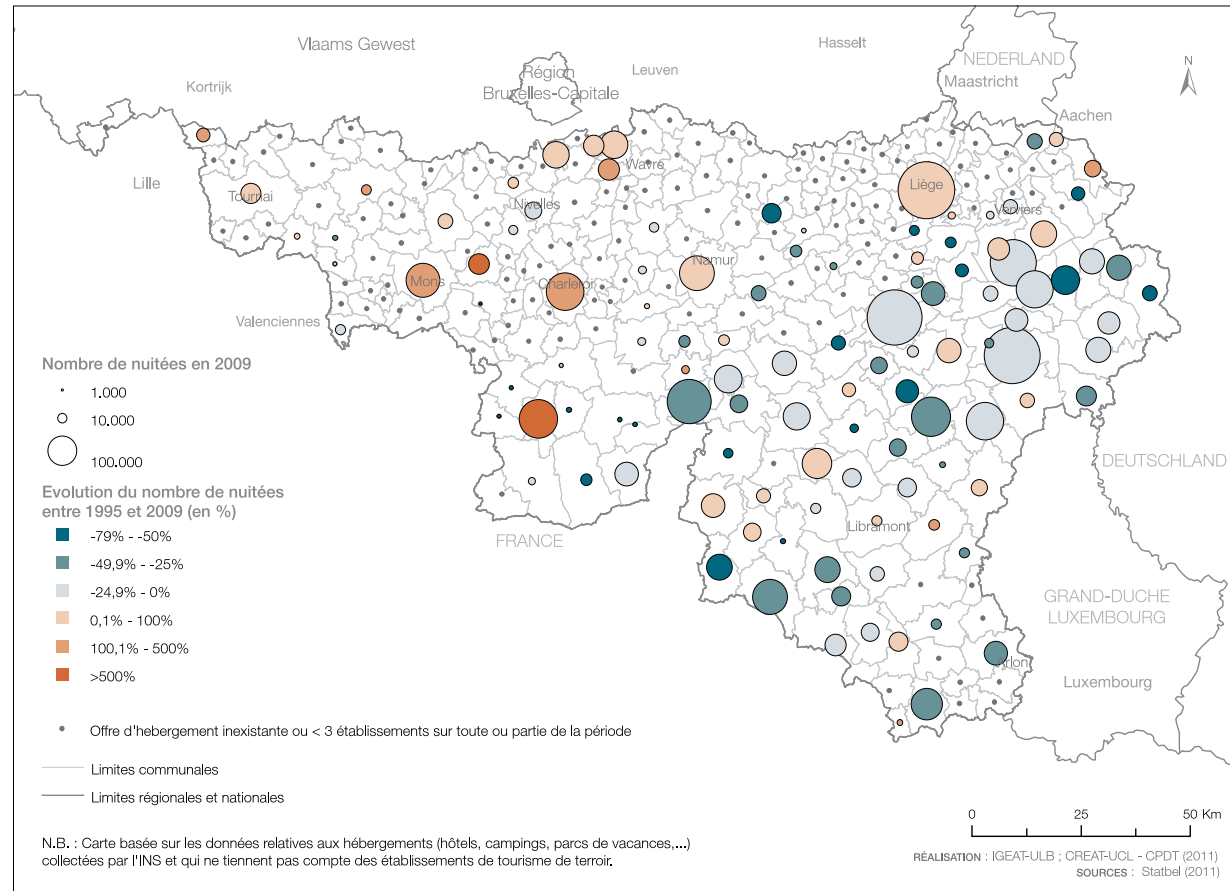
Les dix dernières années ont confirmé la demande croissante en termes de tourisme et les changements notés dans la saisonnalité dès 1999 : les courts séjours tout au long de l'année et les séjours plus longs respectant la saisonnalité traditionnelle se maintiennent². Les transformations observées dans la demande en hébergement, à savoir le développement important et généralisé du tourisme de terroir sur l'ensemble du territoire (Carte 1), se sont poursuivies. En parallèle, une partie de la demande hôtelière s'effritait progressivement, avec pour conséquence une certaine redéfinition du profil touristique wallon (Carte 2). La fréquentation dans les grandes villes (liée en partie seulement aux loisirs) a ainsi augmenté significativement.

Par contre, on assiste à une diminution globale de la fréquentation des établissements recensés par l'INS (hôtels, campings, villages de vacances) pour les grands pôles traditionnels du sud du sillon Sambre-et-Meuse (à l'exception de celui de l'Eau d'Heure), potentiellement compensée par le tourisme de terroir pour lequel aucune donnée de fréquentation à l'échelle locale n'est malheureusement disponible mais dont la capacité augmente de manière régulière (Carte 3).



Carte 2 : Evolution de la capacité d'hébergement des établissements hôteliers et touristiques de terroir (2000-2010)

² SPF Economie – DGSIE (2009). *Tourisme enquête voyages*.



Carte 3 : Fréquentation des hébergements en Wallonie (1995 - 2009)

Précisons encore que la Province du Luxembourg dispose de la plus grande capacité d'accueil (42 % en 2007). Elle présente une densité touristique (près de 12.000 lits pour 100.000 habitants) 4 à 24 fois supérieure à celle des autres provinces. Par ailleurs, les communes de Bouillon, La Roche-en-Ardenne, Durbuy, Houffalize et Vresse-sur-Semois représentent à elles seules 20 % de l'offre totale.

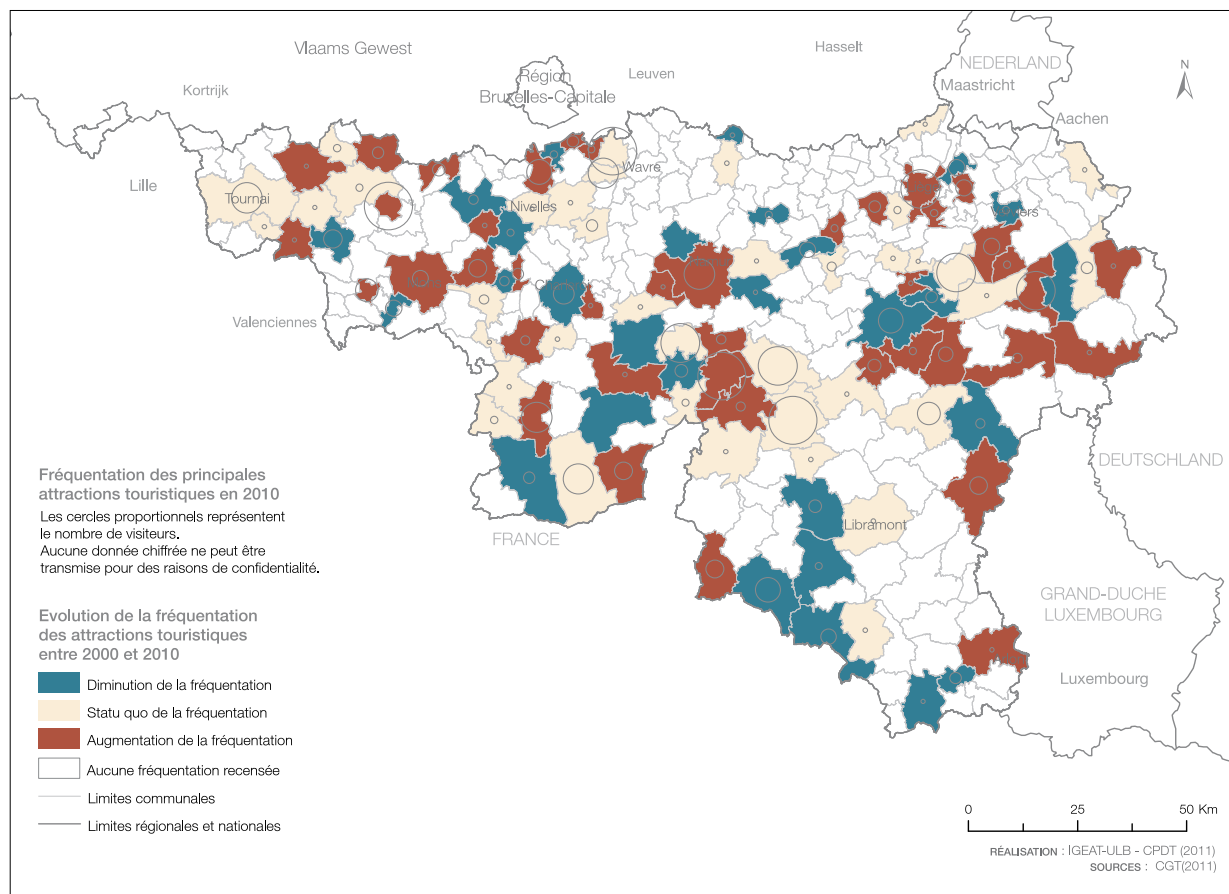
Aux côtés de cette demande et des établissements reconnus, apparaissent des flux et une offre peu pris en compte dans les problématiques territoriales dans la mesure où ils échappent à tout recensement ou presque : les hébergements ne bénéficiant pas de la reconnaissance des organismes publics et les résidences secondaires.

Les attractions touristiques aujourd'hui

Les grandes lignes directrices (grandes vallées du sud du sillon Sambre-et-Meuse, villes) qui président à la hiérarchisation du territoire touristique en termes d'attractions et de curiosités ont peu varié au cours du temps – la plupart d'entre elles remontent en effet au milieu du XIXe siècle – même si de nouvelles attractions (souvent liées à la mise en tourisme du patrimoine industriel) sont apparues ces dix à vingt dernières années, renforçant encore l'offre particulièrement dense et importante de la province de Hainaut.

Si les dix dernières années reflètent une évolution positive, à l'échelle de la Wallonie, de la fréquentation des attractions pour lesquelles un droit d'entrée est demandé, des nuances importantes sont perceptibles à une échelle plus fine (Carte 4). On note notamment l'envol de la fréquentation des attractions de la commune de Brugelette (Pairi Daiza accueille plus de 500.000 visiteurs/an), de Stavelot, de Froidchapelle, de Boussu (site du Grand Hornu), de Dinant, Liège, Namur, etc. A contrario, on remarque la diminution significative de la fréquentation des attractions pour

Les secteurs > Le tourisme



Carte 4 : Evolution de la fréquentation des attractions touristiques (2000-2010)

les communes de Seneffe, Morlanwelz, Braine-le-Comte, Bouillon et Durbuy.

Précisons néanmoins que, pour plus de huit attractions sur dix, la fréquentation était inférieure à 50.000 visiteurs/an en 2006 et qu'elle est dépendante d'un public majoritairement belge (huit personnes/dix) et surtout belge francophone (cinq personnes/dix).

Besoins et perspectives

Une sensibilité aux changements difficile à appréhender

Si les dix années passées ont confirmé la demande touristique croissante – mais qu'en sera-t-il dans le futur avec l'allongement potentiel du temps de travail ? – et les deux types de saisonnalité, l'évolution envisagée pour les années à venir devra tenir compte de divers facteurs dont l'influence combinée reste encore à ce jour difficile à cerner.

Les changements climatiques et leurs conséquences du point de vue de l'énergie et de la mobilité auront probablement d'importants effets sur le tourisme. A une large échelle, ces changements pourraient amener à long terme un recentrage de la demande touristique vers des destinations plus proches (et donc la Wallonie), suite à l'augmentation des coûts et à la disponibilité moins importante du pétrole. A l'échelle régionale, le caractère relativement diffus du tourisme wallon se verra aussi confronté aux changements énergétiques et de la mobilité : l'augmentation potentielle du coût du carburant pour les voitures pourrait avoir des effets négatifs sur la fréquence de l'excursionnisme et sur les destinations wallonnes moins bien desservies par les transports en commun. Une part du tourisme wallon, profondément dépendant de son territoire, nécessitera l'adaptation de la mobilité. Parallèlement, la nécessaire diminution des besoins en énergie requerra l'adaptation des infrastructures touristiques.

Une influence plus directe des changements climatiques pourrait également s'observer sur les zones les plus touristiques : fragilité des vallées et des écosystèmes en général (forêts, Hautes-Fagnes), caractère aléatoire de la neige.

Résistance à la concurrence ?

Face aux évolutions en termes d'offre et de demande mises en évidence pour les dix dernières années, plusieurs questions se posent aussi pour le futur proche. D'une part, quelle est la capacité de résistance des pôles dépendant essentiellement des infrastructures de grandes tailles comme les campings et/ou les villages de vacances face à une concurrence potentiellement de plus en plus importante de destinations méditerranéennes à bas prix et facilement accessibles grâce aux aéroports régionaux, les clientèles ciblées étant relativement similaires ? Dans ce cadre, il faut aussi mettre en évidence le conflit potentiel représenté par les aéroports : porte d'entrée vers la Wallonie pour les touristes d'origine étrangère mais également porte de sortie commode pour les touristes belges. D'autre part, les infrastructures hôtelières qui restent et le tourisme de terroir pourront-ils offrir des prestations capables de stabiliser une clientèle à capital économique et culturel plus élevé ?

Maintien du tourisme de terroir

De manière plus générale se pose également la question du maintien de la demande en tourisme de terroir dans les années à venir et la possibilité qu'il s'agisse d'un simple effet de mode. Néanmoins, l'augmentation de l'offre en cette matière (Carte 3) sur l'ensemble du territoire (avec une préférence pour les territoires ruraux où elle offre une alternative et un appui financiers à divers acteurs locaux) semble plus solide grâce à sa rationalisation et son encadrement par le CGT.

Quelle importance pour les vallées ?

L'organisation du territoire autour de pôles et points d'appui touristique privilégiée par le SDER ne tient que peu compte, pour le sud du sillon Sambre-et-Meuse surtout, de l'appartenance de ces pôles à des structures territoriales plus larges mais cohérentes au niveau de l'attraction touristique : les grandes vallées (essentiellement). Négliger ce double niveau semble aller à l'encontre des représentations mentales qui se sont construites au cours des deux derniers siècles et sont encore largement associées aujourd'hui au territoire. Cette situation pourrait priver les acteurs d'une base solide de communication et de promotion. Il conviendra néanmoins d'observer l'évolution des pratiques liées aux nouvelles technologies et les représentations qui en découleront, qui soit s'intégreront dans les cadres préexistants soit favoriseront leur remise en question.

D'autres besoins encore

- Continuer à approfondir la connaissance du secteur touristique.
- Encadrer les initiatives pour éviter le « tout au tourisme » et privilégier dans certains cas le développement local.
- Poursuivre l'amélioration de la qualité des infrastructures et encadrer la reconversion des friches touristiques potentielles.
- Poursuivre l'accompagnement des besoins en zones de loisirs et la reconversion des zones de loisirs mal situées ou trop petites.

- Développer la connaissance des acteurs pour favoriser la compétitivité du territoire sans pour autant amener la désappropriation du tourisme par les locaux au profit d'investisseurs extérieurs.
- Continuer à privilégier le développement de produits touristiques plus complets.
- Anticiper les conséquences des nouveaux développements du tourisme (ex. : dans le cadre du développement du tourisme fluvial, que deviennent les bateaux de plaisance, une fois qu'ils sont trop vieux et inutilisables ?).

Bibliographie

Plan Destination 2015.

DE MYTTENAERE B., D'ITEREN M., GODART M.-F. (2006). *Le tourisme et les loisirs*, Etat de l'Environnement Wallon, 2006, Jambes : Ministère de la Région wallonne, Direction générale des Ressources naturelles et de l'Environnement, 2006.

GOUVERNEMENT WALLON (2010). *Projet de Déclaration de politique régionale wallonne 2009-2014* - « Une énergie partagée pour une société durable, humaine et solidaire ».

KPMG. *Etude stratégique 2006-2007.*

QUERAT S. (2010). *La mise en tourisme de l'Ardenne belge (1850-1914) Genèse et évolution d'un espace touristique. Processus, acteurs et territoires*, Thèse en Histoire, Art et Archéologie présentée sous la direction de C. Billen, ULB, 2010.

SFP ECONOMIE – DGSIE (2009). *Tourisme enquête voyages.*

SPW-DGARNE (2010). *Tableau de bord de l'environnement wallon*, Jambes.

SPW-DICS, IWEPS (2009). *Plan d'action pluri-annuel relatif à l'habitat permanent dans les équipements touristiques. Deuxième rapport d'évaluation. Analyse de l'impact du Plan HP.*

Sites internet consultés

Site du CGT

Site de l'OPT